

Questions orales

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je me demande à quel jugement songe le député.

M. Oberle: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crois que le ministre sait très bien que je veux parler du jugement qui blâme le gouvernement pour le renvoi injustifié d'un certain Walter Rudnicki, une affaire dans laquelle le ministre a été mêlé de près. Le gouvernement songe-t-il à rembaucher M. Rudnicki et à réparer ses torts compte tenu des observations qui figurent dans le jugement?

M. Basford: Le gouvernement du Canada s'est soumis à ce jugement. La question du rembauchage ne me concerne pas; elle concerne le ministre qui est responsable de la Commission de la Fonction publique du Canada.

M. Fairweather: C'est aussi une question d'honneur et de moralité.

* * *

L'ÉNERGIEDEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION RELATIVE À
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RAFFINERIE D'URANIUM EN
SASKATCHEWAN

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la Saskatchewan Economic Development Corporation a maintenant acquis au nom de l'Eldorado des options dans la région de Warman près de Saskatoon en Saskatchewan pour l'établissement d'une raffinerie d'uranium, le ministre acceptera-t-il, dans l'esprit de franchise mentionné dans le discours du trône, de déposer tous les documents concernant l'établissement de cette raffinerie en Saskatchewan au lieu de garder le secret à ce sujet comme si nous étions en temps de guerre?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a eu des discussions préliminaires entre l'Eldorado et la province de Saskatchewan. Je ne suis pas certain que les discussions sont assez avancées pour qu'il soit utile de déposer des documents quelconques. Je puis garantir au député que, le moment venu, je serai heureux de le faire, à condition toutefois que nous ayons l'approbation de la Saskatchewan.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTSLES NOUVEAUX MINISTRES—LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE
DÉCLARATIONS EN CONFORMITÉ DES DIRECTIVES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Étant donné que depuis le remaniement ministériel il y a cinq semaines, aucun des sept nouveaux ministres n'a déposé de déclaration de conflit d'intérêts au dossier public du greffier, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement fait preuve d'autant de négligence quand il s'agit d'exiger que les nouveaux ministres se conforment aux directives pourtant assez élastiques qui s'appliquent aux ministres du cabinet?

[M. Oberle.]

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai à ce sujet. J'imagine qu'il faut quelque temps avant que les nouveaux et les anciens ministres prennent les mesures nécessaires pour se conformer aux lignes directrices. Je garantis au député que tous les ministres sont obligés de s'y conformer.

* * *

LA CONSOMMATIONLES PERSPECTIVES D'ÉTABLISSEMENT D'UN OFFICE DE
COMMERCIALISATION DES POULETS À GRILLER—LES
INTENTIONS DU MINISTRE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le gouvernement a annoncé qu'il envisage de tenir des audiences partout au Canada relativement à la création d'une commission de commercialisation des poulets à griller, et comme le ministre est responsable à la fois de la consommation et des corporations, est-il en faveur du principe ou de la politique visant à créer une telle commission de commercialisation des poulets à griller?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, cette question devrait plutôt être adressée au ministre de l'Agriculture.

Une voix: Il n'en sait rien.

M. Abbott: Le Conseil de commercialisation des produits de ferme doit tenir de telles audiences de par son mandat. Cette politique ne vient pas d'être arrêtée; elle a été mise au point il y a quelque temps déjà. La tenue d'audiences ne signifie pas nécessairement qu'une commission de commercialisation des poulets à griller sera créée. Elles doivent plutôt permettre de déterminer s'il convient ou non de l'établir.

* * *

L'AGRICULTURELES PERSPECTIVES D'ÉTABLISSEMENT D'UN OFFICE DE
COMMERCIALISATION DES POULETS À GRILLER—LES
INTENTIONS DU MINISTRE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Le ministre est-il maintenant en faveur de créer de telles commissions de commercialisation des poulets à griller et le gouvernement favorise-t-il actuellement la création de telles commissions?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, certains gouvernements provinciaux et des associations provinciales de producteurs ont demandé au Conseil de commercialisation des produits de ferme de tenir des audiences. Celui-ci se conforme ainsi à la loi approuvée par le Parlement actuel et ne peut faire autrement. Il ne peut refuser de tenir ces audiences et c'est ce qu'il fait à l'heure actuelle. Soit dit en passant, le chef d'une association de consommateurs a indiqué que le prix des poulets à griller avait augmenté de 100 p. 100 au cours des quatre dernières années. Selon nos chiffres, cette augmentation serait plutôt de l'ordre de 13½ p. 100 depuis trois ans et demi.